LA DÉFENSE

DES

VICTIMES POLITIQUES

Bulletin des Groupes d'Action contre la répression et la terreur

DIRECTION :
55, rue du Fg-Montmartre, Paris-9e
Téléph. : Trudaine 77-41 / 77-42

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

Vendredi 20 août 1926.

SOMMAIRE DU N° 10.

POLOGNE

LA GRÈVE DE LA FAIM DE LOUCK

Le Comité pour l'amnistie en Pologne, constitué en France sous la présidence de Séverine et dont le secrétariat est dirigé par Magdeleine Marx, a reçu du Comité polonais pour l'amnistie l'appel suivant :

« Le Secrétariat pour la lutte en faveur de l'amnistie des emprisonnés politiques fait part à tous les travailleurs et aux paysans du monde entier qu'à Louck, en Volhynie, dure depuis 10 jours la grève de la faim; 137 emprisonnés politiques y participent.

« La plupart des emprisonnés ont été incarcérés au cours des arrestations nombreuses dues au provocateur Joncewicz. Ceux qui prennent part à la grève de la faim sont déjà depuis quinze mois soumis à l'instruction judiciaire. Ils demandent l'acte d'accusation, l'aide médicale (la moitié parmi eux est atteinte de maladies), des journaux et des visites en dehors des grilles.

« Les députés Paszczuk et Prystupa sont intervenus au sujet de la grève de la faim dès le premier jour. Le huitième jour est intervenu le député Ballin, président du secrétariat. La grève dure. Les emprisonnés sont isolés. Les familles des emprisonnés ne sont pas admises auprès d'eux.

« Les gémissements et les cris des emprisonnés traversent les murailles pendant qu'on les nourrit de force.

« Député BALLIN. »

Il n'y a rien à ajouter à cet appel déchirant, sinon qu'il montre que tous les hommes de cœur ont le devoir urgent de s'unir pour combattre, d'accord avec les Polonais anti-fascistes de tous les partis, la terreur en Pologne.

L'APPEL AU CODE TSARISTE

On nous communique que la lettre ouverte contre la répression, signée de 47 députés et sénateurs, de plusieurs intellectuels et d'un certain nombre de militants ouvriers a été saisie par le commissaire du gouvernement, le général Skladkovski, comme constituant le crime prévu par le célèbre paragraphe 129 du Code tsariste.

LA GRÈVE DES PRISONNIERS DE GRODNO

Grodno, le 9 août. - Mercredi dernier, les prisonniers politiques de la prison d'ici se sont mis en grève. Ils exigèrent quelques améliorations de leur sort. Des précisions sur les demandes des prisonniers ne furent pas communiquées, car le procureur refusa de faire une déclaration détaillée.

Vendredi, il y avait une émeute. Les détenus ont fait du tapage, ont cogné aux murs et aux fenêtres. Un

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

fort détachement de police entra pour « calmer » les prisonniers. Il a dû faire bon travail, car, le lendemain, la grève était terminée. Le procureur communique « qu'une partie des demandes des prisonniers » fut accordée. Quelle partie? Il n'en veut rien dire.

UN « SUICIDÉ » TUÉ PAR LA POLICE

Varsovie, juillet 1926. - Au mois de septembre 1925, le directeur de la prison de la ville de Vileika rapporta que le détenu politique Félix Konoratzki s'était suicidé.

Actuellement, un détenu politique de la même prison, Joseph Chmielowski, libéré récemment, dément l'assertion de ce garde-chiourme et affirme qu'en septemnre 1925, dans la prison de Vileika, a été proclamée la grève de la faim. Le directeur de la prison fit venir un détachement de la police pour « calmer » les prisonniers. Plusieurs prisonniers furent, à ce propos, blessés, le prisonnier Félix Konoratzki tué.

Cette affirmation d'un témoin oculaire peut être confirmée par tous les détenus politiques de ladite prison.

LA PRESSE BOURGEOISE CONTRE L'AMNISTIE

Varsovie, juillet 1926. - En réponse à la lettre ouverte de l'écrivain Kaden-Bandrowski dans le journal « Glos prawdy » (La Voix de la vérité) qui est le journal officieux de Pilsudski, dans lequel l'auteur exige l'amnistie politique, le journal « Rzecz pospolita » (La République) a publié un article indigné. « De quelle façon le « Glos prawdy » qui prétend être orienté sur la base gouvernementale, ose-t-il publier dans son texte une lettre qui défend les criminels ! » Et l'article conclut : « On ne sait pas de quoi il faut le plus s'étonner : de l'audace de M. Bandrowski exigeant la libération de ces « enfants de la patrie » ou de la déchéance morale du « Glos prawdy » qui laisse imprimer de pareilles lettres ! »

L'APPEL DU SECOURS ROUGE

Fin de juillet 1926. - Le Comité central du Secours rouge de la Pologne a fait publier un appel invitant le prolétariat polonais et les ouvriers de tous les pays à la lutte contre la terreur blanche en Pologne.

« Libérez les détenus politiques ! » - C'est ainsi que commence et finit cet appel.

« Libérez les détenus politiques, libérez le député Lanzutzki ! » La terreur blanche détruit tout ce qui est honnête, brave et dévoué à la cause ouvrière. 6.000 des meilleurs habitants de la Pologne sont soumis à la torture par le lâche ennemi de classe.

Les efforts du gouvernement pour cacher la honteuse vérité au prolétariat sont inutiles. Les déclarations

officielles d'après lesquelles tout va bien dans les prisons polonaises ne peuvent pas étouffer les cris et les gémissements des gens torturés dans ces établissements d'Etat.

Des centaines d'ouvriers, de paysans et de soldats ont donné leur vie pour l'avènement de Pilsudski au nom de la Pologne du peuple. Mais leur espoir a été déçu. La terreur blanche règne de nouveau sur la terre de la Pologne, de la Russie blanche et de l'Ukraine occidentale.

Camarades ouvriers et paysans !

Les dernières épreuves nous invitent à ne pas nous fier au gouvernement. C'est avec nos propres forces que nous devons arriver à la libération des détenus politiques et à la fin de la terreur blanche.

Nous ne demandons pas, nous exigeons catégoriquement :

« Libérez les détenus politiques, libérez le député Lanzutzki ! »

L'appel a été imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires et distribué dans toute la Pologne.

LA DÉFENSIVE AU TRAVAIL

Varsovie, 10 août. - La police politique a « découvert », il y a peu de temps, une vaste organisation d'espionnage ukrainienne en Pologne. Les députés ukrainiens, ont, dans une interpellation à la Diète, prouvé par une documentation complète qu'il s'agit d'une provocation de la police politique et de la presse polonaise.

Néanmoins, on a opéré des nouvelles arrestations à Cracovie et dans plusieurs villages de Galicie. Entre autres, on a emprisonné l'étudiant Mokrzycki, un des chefs du mouvement d'indépendance.

Varsovie, 10 août. - A Wilna a commencé le procès contre les 33 blancs-Russiens accusés d'avoir organisé en Wolhynie, il y a deux ans, une organisation secrète avec le but de la séparation de la Wolhynie et de la région limitrophe orientale pour en former une république des Soviets. On leur impute tous les coups de main, toutes les violences et brigandages qui se sont produits dans ces régions-là, les attaques contre des trains de chemin de fer, contre des détachements et personnages polonais.

Les préparatifs de la Défensive pour établir et motiver l'acte d'accusation ont duré deux années.

DES RÉPRESSIONS INOUIES CONTRE LES GRÉVISTES

D'après l'organe du « Bund », les ouvriers grévistes de la fabrique de Yezorno ont à subir des répressions de police arbitraires, depuis quelque temps insupportables. On annonce que l'on a arrêté plusieurs ouvriers gardés en otage, car la Défensive cherche en vain les « instigateurs » de la grève. Il est arrivé qu'on arrêta la mère d'un enfant qui est dangereusement malade.

certificats d'après lesquelles tout va bien dans les prisons polonaises ne peuvent pas couvrir les cris et les gémissements des gens torturés dans ces établissements d'État.

Des centaines d'ouvriers, de paysans et de soldats ont donné leur vie pour l'avènement de l'Ukraine et de la Pologne du peuple, mais leur sang n'a pas [illegible]. La terreur [illegible] de la [illegible] Pologne, de la Russie blanche et de l'Ukraine occidentale.

Camarades ouvriers et paysans !

Les [illegible] nous [illegible] de [illegible]. C'est [illegible] nous devons [illegible] à la [illegible] et à la [illegible].

Nous [illegible] :

– [illegible]

[illegible]

[illegible] AU [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LES [illegible]

[illegible]

La Commission centrale des syndicats a fait des démarches auprès du ministre du Travail.

***

Depuis quatre semaines, les ouvriers de la boulangerie Kurant, à Varsovie, sont en grève. Ils travaillaient jusque-là pour des salaires misérables. En outre, ils exigent la journée de huit heures. A l'occasion du contrôle opéré par les grévistes, pour constater qu'il n'y avait pas de « jaunes », le patron qui est en bonne relation avec la police commit des provocations. Plusieurs fois, des incidents se produisirent. La femme de l'ouvrier Markowicki, grossièrement injuriée, fut arrêtée parce qu'elle protesta contre les outrages. La police se présente, également, comme protectrice des briseurs de la grève et du transport des produits travaillés. Les grévistes faisant sentinelle ont été brutalement battus.

Récemment, quelques ouvriers sortant des boulangeries voisines osèrent regarder dans l'atelier Kurant si l'on travaillait. Des policiers et des détectives les entourèrent et les arrêtèrent. Deux autres groupes de boulangers qui passèrent dans la rue en curieux furent arrêtés également. Soixante ouvriers environ furent transportés au commissariat VI et, plus tard, à la police politique.

La Commission centrale des Syndicats a protesté contre l'arbitraire inouï de la police et a exigé la mise en liberté immédiate des arrêtés.

LES JUGEMENTS « AJOURNÉS » AU TRIBUNAL DE VARSOVIE

Un des traits caractéristiques de la justice polonaise, c'est la détention préventive interminable, prolongée par des ajournements sans raison et sans fin.

Le 14 juillet devait avoir lieu, devant le tribunal régional, le jugement des dix personnes accusées d'être membres du Comité central du Parti communiste.

« Nasz Przeglad » nous communique que cette affaire avait été déjà ajournée autrefois, le témoin à charge faisant défaut.

Hier, le témoin a fait défaut encore une fois. Le procureur a donc proposé d'ajourner l'affaire. L'avocat Me Ettinger protesta et déclara qu'en raison du défaut répété du témoin, il n'y a plus de raison d'ajourner le procès. Le tribunal décida, malgré tout, l'ajournement.

Me Ettinger, alors, fit la motion de mettre en liberté son client Tomaszewski, âgé de cinquante-quatre ans, tombé malade dans la prison, et qui avait été transporté à l'hôpital de prison dans un état grave. Cet ajournement, dit-il, accélèrerait la mort de mon client. Le tribunal rejeta cette motion.

Les accusés ne quittèrent pas leur banc et crièrent en découvrant la poitrine :

« Donnez-nous la mort ou la liberté ! »

La Commission centrale des syndicats a fait des démarches auprès du ministère [illegible].

*

Depuis quatre semaines, les ouvriers de la boulangerie Hamaoui, à [illegible], sont en grève. Ils revendiquent, justement, pour des salaires misérables. En outre, ils exigent la journée de huit heures et l'abolition du [illegible] contre les grévistes [illegible] constater qu'il n'y avait pas de « jaunes » [illegible] le patron, qui est en bonne relation avec la police, compte des provocations. Plusieurs fois, des incidents se produisirent [illegible] de l'ouvrier Markovitch, grossièrement insultée, fut arrêtée parce qu'elle protestait [illegible]. La police se présenta également comme protectrice des briseurs de la grève et de [illegible] des produits fabriqués. Les grévistes [illegible] brutalement battus.

Récemment, quelques ouvriers grévistes [illegible] pacifiques devant [illegible] dans l'intention [illegible] s'on travaillait. Des policiers et des détectives [illegible] et les arrêtèrent. Deux autres groupes de boulangers qui passaient dans la rue de [illegible] furent arrêtés également. Soixante ouvriers [illegible] transportés au commissariat VI et, plus tard, à la police politique.

La Commission centrale des syndicats a protesté contre l'arbitraire [illegible] de la police et a exigé la mise en liberté immédiate des grévistes.

LES JUGEMENTS [illegible] AU TRIBUNAL DE [illegible]

Un des traits caractéristiques de la justice [illegible], c'est la détention préventive [illegible] prolongée par des ajournements sans raison [illegible].

Le 16 juillet devait avoir lieu, devant le tribunal [illegible], le jugement des [illegible] membres du Comité central du parti [illegible].

[illegible] nous apprenons que [illegible] avait été déjà ajournée [illegible].

Hier, le procès a fait [illegible] de l'ajournement [illegible]. L'avocat [illegible] et [illegible] demande [illegible]. Il n'y a plus de [illegible] le procès. Le tribunal [illegible].

[illegible], alors, fit la motion de mettre en liberté son client [illegible], [illegible] malade dans la prison, et que [illegible] transporté à l'hôpital de prison dans un état grave. Cet ajournement, dit-il, [illegible]. Le tribunal rejeta cette motion.

Les avocats [illegible] et [illegible] la question :

[illegible] de la justice ? »

Dans la salle s'éleva un tumulte. Des premiers rangs sortit la femme de l'accusé Tomaszewski qui s'écria convulsivement :

« Rendez-moi mon mari, mon unique soutien ! » Le tribunal quitta la salle, où le tumulte se prolongea.

Par ordre du procureur, la police cerna la salle et visita les papiers d'identité des citoyens présents. Cinq personnes furent arrêtées et incarcérées.

ITALIE

UNE NOUVELLE LOI FASCISTISSIME

Un nouveau décret-loi a été signé, qui réglemente les manifestations publiques. « La Tribuna », journal officieux du ministère de l'Intérieur, écrit à ce sujet :

« Le nouveau décret met fin, par une coupure nette, aux abus et aux excès déplorables, et encadre dans l'ordre de l Etat fasciste cette forme de l activité. Le décret-loi envisage les manifestations publiques scientifiques, intellectuelles, de bienfaisance ; les commémorations et les hommages. Il établit publiquement que pour qu'elles puissent avoir lieu, elles doivent être autorisées par le chef du gouvernement, si elles ont une importance nationale, ou par le préfet de la province, si elles ont une importance seulement locale. La loi sanctionne l'interdiction des manifestations qui, n'importe comment, s'opposent à la conscience nationale, et de celles qui ne donnent pas la garantie d'atteindre les buts fixés. De cette façon, on pourra justement empêcher les prétendues manifestations scientifiques ou intellectuelles, qui au lieu d'avoir un tel but , ne se proposent que d'accomplir une propagande anti-nationale...

« De même, nous apparaissent opportunes les mesures concernant les manifestations sportives, soit à cause du caractère anti-national que souvent elles affectent, soit parce que fréquemment l'industrie nationale y est intéressée.

« La Commission provinciale, présidée par le préfet, est formée par le commandant du préside, un haut fonctionnaire à l'instruction, par le secrétaire politique provincial du parti fasciste, par le maire du chef-lieu de province, et dans certains cas par un officier supérieur de la milice fasciste. Elle se réunira chaque mois à la préfecture.

« Les manifestations officielles sont exclues des règlements dictés par ce nouveau décret-loi... »

Ainsi donc, la « fascistisation » de l'Italie suit son cours. Depuis la défaite de l'opposition de gauche aventinienne, à la suite du meurtre de Matteotti, le gouvernement fasciste a émis lois sur lois, pour étouffer la moindre possibilité de manifestations légales hostiles au régime fasciste.

LE RÉGIME DE LA PRESSE

En Italie et en Espagne, la presse est soumise au régime du bâillon le plus strict.

En Espagne, le censeur empêche la parution de certaines nouvelles, obligeant la direction du journal à les remplacer par des nouvelles sans importance politique. Le dictateur ne veut pas que les journaux paraissent avec des grands espaces en blanc, car il veut tromper l'étranger en lui faisant croire que la liberté et la concorde règnent en Espagne.

En Italie, les choses se passent différemment. Les autorités préfectorales envoient aux rédactions des journaux des mises en garde, en leur enjoignant de ne pas traiter des questions que le gouvernement veut étouffer. Mais cela ne suffit pas. Le journal imprimé et prêt à être expédié est souvent saisi d'autorité, avec cette « justification » :

« Le préfet de la province de..., vu le journal..., en date du..., édité à... ;

Considère qu'il peut exciter les esprits, avec danger de troubler l'ordre public ;

Vu les articles 4, etc., etc..., décrète la saisie du dit journal... »

Quelquefois, on indique quels articles, susceptibles de « troubler l'ordre », sont la cause de la saisie du journal.

Voici maintenant la liste des mises en garde préfectorales envoyées au journal quotidien « L'Unità », du 21 juin au 15 juillet 1926 :

21 juin. - En ce qui concerne le vol de millions opéré par une bande de voleurs milanais, ne donnez pas des informations plus larges que celles publiées par le « Secolo »...

22 juin. - Il est interdit de parler du voyage de la délégation italienne en Roumanie concernant la question du pétrole. Il est interdit de donner des nouvelles sur les incidents (sic ! !) entre fascistes et anciens combattants à Savone.

26 juin. - Il est permis de parler de l'Abyssinie, mais il est interdit de faire des allusions offensantes envers les gouvernements étrangers amis. Sous peu, aura lieu à Turin le procès du « prince indien ». Evitez de donner des larges comptes rendus et ne parlez sous aucun motif des dons qu'il a fait aux « Fasci ».

30 juin. - Il est interdit de donner des nouvelles sur le voyage du général Badoglio dans le Haut-Adige. Il est interdit de donner des nouvelles sur les arrestations provisoires et les saisies opérées chez quelques dirigeants franc-maçons de Cecina et Piombino.

3 juillet. - Il est interdit de parler des affaires de la Yougoslavie et de prendre position pour l'un ou l'autre des États en conflit.

5 juillet. - Il est interdit de parler des conflits en Cyrénaïque et il est aussi interdit de parler de l'assassinat des trois carabiniers de Mède.

6 juillet. - On ne peut pas parler sur la question d'un prétendu mariage entre un prince bulgare avec une princesse italienne. Le journal « L'Ambrosiano » qui voulait donner cette nouvelle a été invité à la supprimer.

8 juillet. - Il est interdit de parler au sujet du discours prononcé par le « Duce » lors de l'inauguration de l'Institut national pour les Exportations. En ce qui concerne ce discours, bornez-vous à publier les communiqués Stefani.

9 juillet. - Il est interdit de publier l'ordre du jour de la C. G. T. au sujet de la neuvième heure de travail.

12 juillet. - Dorénavant, il est interdit de donner des nouvelles sur les arrestations et les procès pour offenses au « Duce ».

13 juillet. - Il ne faut pas donner, groupées ensemble, les nouvelles sur les perquisitions politiques effectuées à Milan et ailleurs.

15 juillet. - Il est interdit de publier la communication de la minorité communiste du Conseil communal dissous de Trieste.

LA PRISON DE VOLTERRA

Le régime des prisons en Italie est un des plus durs qu'on connaisse. Volterra, Casauzaro, Lucca, Salerno, Campobasso... voilà quelques noms de prisons où de nombreux prolétaires sont condamnés à la mort civile, coupables de s'être opposés, par l'action, à la violence fasciste.

Volterra est une petite ville dans la province de Pise, qui, de même que d'autres localités de cette région, garde encore en partie sa caractéristique de ville du moyen âge.

Volterra est comme éloignée du monde, au sommet d'une montagne, entourée par des bastions qui la cernent comme si on voulait empêcher l'entrée du progrès social. Tout au haut de la montagne se dresse une forteresse, construite en 1440, transformée en prison en 1818 et actuellement geôle fasciste. En entrant dans cette prison on pourrait dire, comme Dante, à la porte de l'Enfer : « Lasciate ogni speranza, o voi che entrate ! »

En effet, les victimes politiques qui entrent dans ce sombre château n'ont aucun espoir d'en ressortir moralement et physiquement vivants. C'est dans cette prison qu'on emmène les prisonniers qui doivent purger la première période de leur condamnation, soit la sixième partie, au régime cellulaire.

L'air ne manque pas à la hauteur où la prison est placée. On aurait l'impression qu'elle est plus près du

ciel que de la terre. Mais l'air ne pénètre pas dans les cachots, dans les oubliettes de cette geôle. Les cellules, ou pour mieux dire les tanières, où les condamnés sont jetés pour souffrir, sont tellement étroites qu'un homme peut difficilement y bouger. Il n'y a pas beaucoup de détenus qu'on fasse travailler. Dans les cellules de rigueur on dirait que la vie n'existe pas. Les êtres humains, parmi lesquels maints détenus politiques, sont placés dans ces cachots, sans air, sans lumière, comme des morts dans un cercueil.

A l'heure actuelle, dans la prison de Volterra il y a 400 détenus. Le secret le plus rigoureux empêche de savoir le nombre exact des prisonniers politiques. Toutefois, de bonne source, nous savons qu'une bonne partie d'entre eux meurt lentement dans cette sombre bastille pour avoir lutté contre la réaction bourgeoise et le régime sanglant des chemises noires.

Personne, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, ne peut parler avec ces enterrés vivants, dont beaucoup ont lutté et souffrent pour la cause populaire.

FRANCE

L'ODYSSÉE DE QUATRE RÉVOLUTIONNAIRES HONGROIS

Voici une bien triste histoire. C'est celle de Bodor, Fathiol, Kovak et Iswan Zwiber, quatre Hongrois qui, lors de la chute du régime soviétique dans leur pays, furent arrêtés non pas par les autorités de Hongrie - c'eut été conforme aux lois de la guerre des classes sous toutes les latitudes - mais par les autorités françaises qui auraient participé à la répression.

Les quatre malheureux furent condamnés par un Conseil de guerre « français » à Ségalin en Hongrie. La sentence fut confirmée par le Conseil de guerre «français» de Salonique : dix ans de travaux forcés et dix ans de relégation !

Rarement fut commis crime judiciaire plus audacieux.

Et les quatre forçats partirent. Ils connurent la prison de Nîmes, les casemates de l'Ile de Ré et enfin les bagnes lointains de la Guyane ou de la Nouvelle-Calédonie.

De Marseille à Nîmes, les Hongrois furent les compagnons de chaîne de Marty aujourd'hui député. Lorsque le héros de la mer Noire fut libéré par la volonté du peuple français qui le nomma plusieurs fois conseiller municipal de Paris et député, il n'oublia pas ses compagnons de misère et, avec la grande organisation d'entr'aide le Secours Rouge International, multiplia les efforts en leur faveur.

Kovak fut gracié. Hélas, il était mort depuis un mois au bagne de la Guyane ! Bodor et Fathiol attendirent longtemps leur rapatriement. Mais le Secours Rouge agit vigoureusement.

Le 24 août, ils arriveront à Saint-Nazaire. Ils

sont « libres », mais ne peuvent séjourner en France, ni, faut-il le dire, retourner en Hongrie.

Le quatrième, Iswan Zwiber est encore détenu.

Transporté de l'autre côté du monde, en Nouvelle-Calédonie, il s'évada, se réfugia en Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud, dont les autorités ne craignirent pas de le livrer aux services pénitentiaires français. Il est actuellement détenu aux îles Loyalty.

Ne va-t-on pas le libérer?

L'histoire de ces quatre Hongrois est l'une des pages les plus honteuses de la répression en France.

Le gouvernement français devrait s'efforcer de jeter le voile de l'oubli sur des faits aussi scandaleux pour lui.

PORTUGAL

LES CONSÉQUENCES D'UNE GRÈVE HÉROIQUE

Les cheminots de Lourenço-Marquez (Mozambique) opprimés par la compagnie des chemins de fer, devant une misère atroce, avaient, l'année dernière, en novembre, proclamé la grève. Ils ont résisté huit mois. Tout a été mis en œuvre contre ces travailleurs demandant des salaires et des conditions de vie plus humains.

Maints grévistes furent pris comme otage, et presque nus placés dans des wagons en fer découverts, et exposés ainsi au soleil torride. Pour empêcher que ces prisonniers échappassent, on les ligota solidement aux wagons. Les rayons du soleil surchauffant le fer du wagon, brûlaient les chairs des malheureux otages. Les lieux de martyre roulants, furent appelés les « vagao fantasma » (wagons fantômes). La grève, malgré l'héroïque résistance, fut brisée.

Plus d'une centaine de cheminots ont été révoqués, et ne peuvent plus trouver du travail, car on les chasse de partout.

Les familles de ces grévistes révoqués ont télégraphié au ministre des Colonies du Portugal, demandant la réintégration. Mais, jusqu'à présent, leur pétition n'a pas eu de réponse.

Pendant ce temps, les familles de ces révoqués meurent littéralement de faim.

C'est donc ainsi que les travailleurs des colonies sont traités par le gouvernement portugais.

AMÉRIQUE LATINE

LA LUTTE LIBÉRATRICE EN MARCHE

Depuis quelques années s'est constituée en Amérique une organisation, dont le but est la lutte anti-impérialiste pour l'affranchissement du peuple latino-américain du joug de tous les impérialismes qui réduisent ces riches pays en colonies et leurs habitants en esclaves.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La section la plus forte siège au Mexique. Une autre section est surgie à Cuba il y a quelque temps.

Nous recevons maintenant la nouvelle que la section de l'Amérique centrale de la « Liga anti-imperialista » a organisé des sous-sections au « Guatemala, San Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica et Panama ».

D'autre part, en « Argentine » s'est constituée une forte section de cette ligue, qui va publier mensuellement un bulletin.

MEXIQUE

LA LUTTE CONTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

La lutte contre l'église catholique engagée par Calles au Mexique, tout en diminuant d'intensité et bien que quelques concessions aient été faites par le gouvernement mexicain vis-à-vis du clergé catholique, ne peut pas être considérée comme finie. La lutte actuelle n'est en effet qu'un épisode dans la lutte que la bourgeoisie mexicaine mène contre les forces qui s'opposent à son développement. L'une d'entre elles est sans doute formée par l'Église catholique qui est l'expression des forces les plus réactionnaires du Mexique. L'Église catholique représente la propriété foncière, et elle est encore bien puissante au Mexique. Les organisations religieuses de l'Eglise (Chevaliers de Colombo, associations des femmes catholiques, etc.) défendent au couteau les privilèges de la bourgeoisie la plus réactionnaire, de la fraction de la bourgeoisie qui maintient au Mexique les derniers vestiges du féodalisme. Les formes de productions actuelles au Mexique sont de plus en plus incompatibles avec le régime mi-féodal, que l'Eglise défend. Celle-ci lutte en effet de toutes ses forces pour entraver le développement et l'affermissement de la bourgeoisie conservatrice, qui représente économiquement les capitalistes industriels et financiers. Le mot d'ordre lancé par Calles, dans la lutte actuelle au Mexique, à savoir qu'il s'agit de la lutte de la lumière contre les ténèbres, ne doit pas être interprété d'un point de vue philosophique ou idéaliste, mais d'un point de vue essentiellement économique. Calles représente en effet les intérêts de la bourgeoisie industrielle, laquelle depuis plusieurs années, surtout depuis la guerre,veut édifier sa propre industrie nationale, et libérer sa propre économie de tout contrôle étranger. En effet, « plus des deux tiers de la richesse nationale mexicaine sont dans les mains du capital étranger ». Le capital américain, profitant de la guerre, a refoulé de plus en plus au Mexique le capital anglais à l'arrière-plan. La « Standard Oil » a incontestablement la suprématie sur la « Royal Dutch » dans la production et le marché du pétrole, ressource économique la plus importante du pays, et la deuxième par rapport à la production pétrolifère du monde entier (la première place est tenue par les Etats-Unis).

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

L'histoire politique du Mexique n'est que l'histoire de la lutte économique entre les deux impérialismes, l'américain et l'anglais, qui tour à tour ont fomenté des révoltes, des insurrections, des « révolutions » comme on les appelle communément, pour contrôler et monopoliser la production des matières premières et la richesse nationale mexicaine. Maintenant, un nouveau facteur joue un rôle au Mexique : la bourgeoisie industrielle nationale qui veut conquérir sa propre autonomie économique et politique. Mais la lutte de cette bourgeoisie est entravée par les facteurs suivants : 1° le capital américain en premier lieu, et le capital anglais, qui veulent maintenir et étendre leurs positions économiques acquises, quoique luttant entre eux ;

2° La résistance des seigneurs féodaux et mi-féodaux, voulant maintenir leurs privilèges ;

3° Les contradictions intérieures de la démocratie bourgeoise dont le gouvernement Calles est le représentant.

Le général Calles mène pour le moment la lutte contre l'Église catholique, rempart des forces féodales ou mi-féodales mexicaines. En définitive, Calles veut bien conduire la révolution bourgeoise dans un pays soumis en grande partie au contrôle du capital étranger. Dans ce sens-là, la lutte de Calles contre l'Église catholique et les hobereaux du Mexique est objectivement révolutionnaire.

« Cette lutte lèse tout d'abord les intérêts des capitalistes anglais » qui avec les Français et ceux d'autres puissances moins importantes au Mexique « soutiennent le clergé catholique et les gros propriétaires fonciers ».

L'Amérique de Wall-Street ne verra pas d'un mauvais œil la lutte de Calles contre les forces, soutenues tout particulièrement par le capital anglais, « tant que cette lutte n'élargit pas ses cadres et n'atteint pas le capital américain ».

Les appréhensions de New-York et de Washington, dont le télégraphe nous apporte la nouvelle, sont à ce sujet tout à fait symptomatiques. Dès que les financiers américains s'apercevront que leurs intérêts au Mexique courent du danger, avec leur brutalité coutumière, ils interviendront.

L'ARRESTATION DE MELLA

Le notoire agitateur anti-impérialiste d'Amérique latine « Mella » a été arrêté à Mexico pour avoir prononcé devant l'ambassade des Etats-Unis un discours en défense et pour la libération de « Sacco » et « Vanzetti ». Son arrestation a été faite, une demi-heure après son discours, sous la pression des autorités des Etats-Unis à Mexico.

La presse pro-américaine avait déjà monté de toutes pièces un « complot » dirigé contre l'ambassade, soi-disant préparé par Mella. Le gouvernement mexicain a

[illegible] de la [illegible]

[illegible] capital [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

toutefois libéré Mella, sans céder aux pressions du représentant des Etats-Unis qui voulait tout au moins son expulsion du territoire mexicain.

HAITI

SOUS LE SIGNE DU DOLLAR

M. Rosemond, secrétaire de l'Union patriotique haïtienne, a attaqué dans les journaux du pays le président actuel d'Haïti, M. Borno.

M. Rosemond montre comment Borno a trahi les intérêts du peuple d'Haïti, en se vendant aux financiers yankees. Nous ajoutons, d'autre côté, que le président Borno avait mis en prison le journaliste Joliboi, car celui-ci entama une campagne de presse où il démontrait et démasquait la politique d'asservissement d'Haïti aux Etats-Unis suivie par Borno.